



Monsieur **Famechon Christophe**  
Directeur des centres d'appels et de la  
relation clients

Monsieur **Arnal Hervé**  
Directeur des Ressources Humaines  
Darty Grand Est

Toulon, le 2 juin 2020

Objet : Rémunération des télétravailleurs

Messieurs,

Bien que signataire de l'Accord *l'Accord relatif aux mesures mises en place au sein de l'Enseigne Darty résultant de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19*, la CAT n'a cessé de s'insurger sur le montant minimal de la prime versée aux télétravailleurs.

D'un point de vue pécuniaire, est-il besoin de rappeler que vous avez demandé aux salariés de travailler avec leur propre matériel, ordinateurs et téléphones (engendrant des coûts de maintenance et ou d'échanges prématurés) ?

D'un point de vue humain doit on considérer, après coup, que vous jugez le télétravail comme un *avantage sanctionnable* ? L'intrusion du travail dans la sphère privée, le changement de tâches pour certains, la surveillance permanente et accrue (à grands renforts de statistiques et questions), ne doivent-ils pas être pris en compte pour une *juste récompense* ?

Ainsi, la CAT DGE vous demande de trouver un complément cohérent aux 1,50€/jour versés aux télétravailleurs par Accord, la prise en charge de leur abonnement internet sur la période de référence serait déjà un premier pas....

Pascal D'Arienzo  
Délégué Syndical  
CAT Darty Grand Est